

Convention

Entre le mandataire MB Gestion Conseil Sàrl et le mandant _____ ← Saisir votre nom

Pour les prestations de services suivants :

Nos abonnements

- Abonnement GOLD* seule ou famille
- Abonnement Passif* seule ou famille

Pour les non abonnés

- Honoraires d'expertise*

*tarifs selon tablette annexée

Le mandataire s'engage :

- Traiter de manière confidentielle tous les documents et informations à les utiliser uniquement dans le cadre du conseil et du suivi convenu avec le mandant.
- Elaborer des solutions en fonction des souhaits du mandant et des informations reçues.

Le mandataire n'est pas responsable de l'exactitude, de la fiabilité et du caractère actuel des informations fournies. En outre, il décline toute responsabilité concernant les agissements ou négligences de la part du mandant et n'est pas responsable des décisions prises par les compagnies en cas de sinistre.

Afin de pouvoir effectuer son travail de conseil, le mandant délivre au mandataire une autorisation de consultation des dossiers en faveur du mandataire nommé « Procuration et mandat de gestion » à la page suivante.

Cette convention a une durée déterminée de 3 ans avec renouvellement tacite.

L'ensemble de ces prestations fera l'objet d'une facturation annuelle forfaitaire de

Case à cocher

- GOLD 380.- trois cent huitante* CHF Abonnement passif * CHF pmt semestriel / 15.- par paiement supplémentaire

montant du par _____ ← Saisir votre nom en faveur de MB Gestion Conseil Sàrl payable le mois suivant de la signature de chaque année.

La présente convention vaut reconnaissance de dette au sens de l'article 82LP.

Fait à Fully en deux exemplaires, le mardi 19 janvier 2021

Signature du mandataire : MB Gestion Conseil Sàrl Signature du mandant : _____ ← votre signature

Procuration/Mandat de gestion entre le : mandant

(Remplace tout mandat précédent conclus avec le mandant)

A compléter

et le mandataire

MB Gestion Conseil Sàrl

Chemin de Provence 38, CP 62

1926 FULLY

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

NSS :

Les services et contrats suivant sont concernés par ce mandat :

- Tous les contrats d'assurances au nom du mandant ou Uniquement les polices notées ci-dessous
- Demande de propositions de nouvelles polices d'assurance auprès de compagnies idoines.
- Demande de propositions de renouvellement ou de modification de contrats d'assurances existants, le tout dans le cadre d'une activité de conseil de gestion des affaires courantes de/ du la mandant(e), au mieux de l'intérêt de cette dernière.
- Demande d'informations, y compris auprès des banques, fiduciaires, institutions supplétives LPP, caisses AVS, caisses de pensions et services des contributions communaux et cantonaux.
- Ce mandat délègue également tous les établissements bancaires au nom du mandant du secret bancaire et autorise les établissements en question de donner au mandataire tous les renseignements le concernant

| Compagnie(s) /banque(s) | Type (maladie, vhc, rc, ménage, pj, voyage, vie, bâtiment, business,...) | N° de police(s) | Échéance |
|----------------------------|---|-----------------|----------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Objet du mandat

Le mandant charge le mandataire de la gestion de son portefeuille d'assurances et financier défini ci-dessus. Le mandat consiste à l'examen, le conseil et la gestion des contrats assurances/banques au moment de leur conclusion, de leur suivi, d'un sinistre ou de leur résiliation.

A cette fin, le mandataire représente les intérêts de son mandant vis-à-vis des sociétés d'assurances/banques. Il est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du mandat, notamment l'obtention d'informations, de données et de documents, la réception de l'intégralité de la correspondance y compris des documents et des avis d'échéance si demandé. Le mandant délègue les assureurs du secret médical et les banques du secret bancaire.

Le mandant reste le *preneur d'assurance* et le *débiteur* des primes. Il *signe* les propositions et *bénéficie* du règlement des sinistres. Dans les autres cas, il est représenté par le courtier.

Confidentialité

Le mandataire s'engage à traiter l'ensemble des documents et données selon les règles du secret de fonction, ceci également en cas de résiliation du mandat.

Responsabilité

La société MB Gestion Conseil Sàrl société indépendante répond aux exigences de l'Office Fédéral des Assurances et est inscrite au registre comme *intermédiaire non liée* sous le n° 30'474

Elle est déchargée de sa responsabilité lorsque des éléments déterminants pour la réalisation de son mandat lui sont soustraits volontairement ou par négligence.

Début, durée et fin

Le mandat débute à sa date de signature pour une durée indéterminée et jusqu'à sa révocation par écrit.

Information selon l'art. 45 de la loi sur la surveillance des assurances (LSA)

Nous avons conclu avec les compagnies d'assurance et les banques mentionnées ci-après des conventions de collaboration comme intermédiaire non lié destinées à permettre la transmission d'affaires, ceci en contrepartie d'une rémunération versée sous forme de commissions entre 0 et 15%.

Dans le cadre de ces conventions, nous vous proposons des produits issus des branches suivantes : Assurances sur la vie collectives dans le cadre de la prévoyance professionnelle / Autres assurances sur la vie / Assurances de personnes / Assurances de Corps / Marchandises transportées / Autres assurances dommages / Couverture financière / Responsabilité Civile / Protection Juridique / Assistance / Crédit Hypothécaire

Par votre signature, vous déclarez être intéressé par l'étude ou la conclusion d'une assurance. Nous enregistrons vos données personnelles et celles relatives à la proposition, puis nous les transmettons pour examen à la société concernée, détentrice du fichier. La société vous informe directement de l'utilisation exacte des données. Compagnies partenaires, Zurich, Orion, Generali, Fortuna, AXA, Arag, Helvetia, Concordia, Groupe Mutuel, Innova, Mobilière, Protekta, Allianz, CAP, BCVS, Assura, et d'autres encore...

Fait à Fully en deux exemplaires, le mardi 19 janvier 2021

Signature du mandataire : MB Gestion Conseil Sàrl

Signature du mandant :

← votre signature

.....



Tarifs et prestations 2021

| | Honoraires d'expertise sans abonnement | Abonnement Passif | Abonnement GOLD |
|---|---|---------------------------------|---|
| Conditions | Sans mandat | Avec Mandat | Avec Mandat |
| Tarifs administratif par tâches | | | |
| Administration hors assurance à la demande | 80.-/heure | 80.-/heure | 80.-/heure |
| Administration en lien avec l'assurance | 80.-/heure | Illimité | Illimité |
| Photocopies | Effectif | Effectif | Illimité |
| Timbres | Effectif | Effectif | Illimité |
| Tarifs agents agréé FINMA | | | |
| Etablissement de(s) la déclaration(s) d'impôts et conseil | 130.-/heure | 120.-/heure | Inclus max 90' puis 100.-/heure |
| Recours pour la/les déclaration(s) d'impôts | 130.-/heure | 120.- heure ou 20% du gain | Inclus max 30' puis 100.- heure ou 20% du gain |
| Comparatifs d'assurance | 130.-/heure | 100.-/heure offert si signature | Illimité |
| Gestion des sinistres | 130.-/heure | 100.-/heure | Inclus 60' par an puis 100.-/heure |
| Tarifs pour agent avec brevet fédéral | | | |
| Planification financière | 250.-/heure Sous déduction d'éventuelles commissions perçues | 150.-/heure | 100.-/heure Sous déduction d'éventuelles commissions perçues |
| Durée contractuelle – renouvelable tacitement | aucune | 3 ans | 3 ans |
| | | Gratuit* | 380.-/an* |

*en cas de résiliation du mandat de courtage dans les trois premières années des frais de dossier seront facturés minimum 350.-, maximum le temps passé sur le dossier ou le prix de la gestion multiplié par la durée selon notre avantage.